

Il était une fois Caujac

DÉCLARATION DE PATRIMOINE DU 23 FÉVRIER 1790 De Monsieur le Comte de SAMAN

+++

J'ay soussigné déclaré tenir et posséder dans le Consulat de Caujac, *

- un château avec sa cour appelé « Maure » confrontant du levant et acquillon (nord ?) le fossé de la ville, midy et couchant, moy tenancier contenant cent trois cannes estimées à raison de deux deniers par canne, conformément au cadastre dudit Caujac de l'année 1689 (ou 1685) dont on se sert pour assoir la taille faite d'alivrement : 17 sols 2 deniers, cy

- Plus terre labourable près l'église dudit Caujac confrontant du levant le fossé de la ville, midy le jardin curial, couchant chemin public, acquillon le cimetière et Monsieur de DURFORT contenant deux esures deux tiers de boisseau, estimé au premier degré fait d'alivrement : 2 sols 2 deniers, cy

- Plus terre labourable à la doumenc, confrontant du levant Paul PIC, midy et couchant, chemin public et d'acquillon, héritiers du sieur FAUREDOUN contenant cinq mesures un boisseau estimé au premier degré fait d'alivrement : 5 sols 3 deniers, cy

- Plus terre labourable à Las Condomine confrontant du levant la juridiction de Grazac, fossé entre et chemin public, midy ledit chemin, couchant Gilhaume TROY et Madame FRANHE et demoiselle DAVISARD et Monsieur de DURFORT, acquillon ledit Monsieur de DURFORT et ledit terroir de Grazac, contenant neuf sétérées estimées au second degré à raison de six sols la sétérée, fait d'alivrement : 2 livres 14 sols, cy

- Plus terre labourable à Las Condoumine confrontant du levant Monsieur de DURFORT, midy chemin public, couchant Madame FRAICHE, acquillon ladite Dame, Jean PAMPUZA et Monsieur de DURFORT, contenant sept sétérées deux boisseaux estimés au second degré fait d'alivrement : 2 livres 2 sols
Et 4 deniers 1/2

Commune de Caujac

▪ Plus autres pièces de terre labourable à Las Castounade confrontant du levant le tenancier Monsieur de NOEL de Pagèze et le tenancier midy le Sieur d'Aubrac, Michel LARRIEU, le Sieur de NOEL et le Sieur tenancier, couchant le Sieur de NOEL de Pagèze et chemin public, acquillon ledit Tenancier contenant 20 sétérées 5 mesures fait d'allivrement estimé au second degré à raison de 6 sols la sétérée.	6 livres 3 sols 9 deniers
▪ Plus terre labourable as Albas confronte du levant Guillaume ESPINASSE, l'obit de Cap Long et chemin public, midy ledit chemin public, midy ledit chemin, midy le tenancier, acquillon ledit obit et le ruisseau de la Mouilhoone, contenant deux sétérées deux mesures estimées au second degré fait d'allivrement	13 sols 6 deniers
▪ Plus terre labourable confronte du levant chemin public midy et aquilon le tenancier, couchant héritier de Jean GARRIC contenant une sétérée deux boisseaux estimée au premier degré d'allivrement	10 sols 6 deniers
▪ Plus (trente) une mellerie sol, jardin, pré et terre labourable à MAURE confrontant du levant le Sieur BEQUEL et le RIEUTORT, midy ledit RIEUTORT, couchant le Sieur tenancier, aquilon chemin public contenant la mellerie, quarante cannes et la terre seize sétérées estimée la terre au premier degré et la mellerie à raison de deux deniers par canne fait d'allivrement :	6 livres 14 sols 8 deniers
▪ Plus un four dans le village de Caujac confrontant du levant midy et septentrion chemin public et couchant fossés de la ville contenant trente cannes deux (mot illisible) fait d'allivrement :	5 sols 1/4 de deniers
Total	20 livres 8 sols 4 deniers 3/4
Plus je jouis de :	
deux setiers six mesures blé (defensive)	38 livres 10 sols
quatre setiers sept mesures avoine à 7 livres le setier, monte	3 livres 02 sols 6
sensive en argent	13 livres 17 sols 2
vingt et une poules à 20 sols la paire	10 livres 40 sols
plus pour le revenu du four :	0
	60 livres

Le 23 février 1790
Signé le Comte de SAMAN

DEFINITION des termes :

ALIVREMENT	Fixation du taux d'une redevance, d'un impôt
AQUILON	Nord, vent du Nord
SETEREE	Étendue de terre qu'on enseme avec un setier de grains
MELLERIE	Lieu aménagé pour les travaux de confection du miel
SETIER	Mesure pour les grains et les matières sèches, dont la valeur dépend du lieu et de la matière mesurée (env. 150 litres pour le blé à Paris)

Jay Soubrigné Declone tenir de l'episcopat de Caujac un chatou avec
 sa four appelle maure confrontant du levant et acquillon Les foperi de la ville
 midy et couchant moy tenances contenant cent trois cannes, Et mes a raison de deux
 deniers par canne, conformément au Cadastre du pays de l'année 1685. dont on se sert
 pour avoir la taille fait d'alorsment dix Sept Solz deux deniers

Plus terre labourable s'ic leglie du pays confrontant du levant de
 foperi de la ville midy le jardin Ciral couchant chemin public aquillon
 le fustiere et Honneur. d'urfort existant deux mesures deux tiers
 de Boisseau Et mes au premier degre fait d'alorsment 17 2

Plus terre labourable ala doumeu confronte du levant Saulhe midy
 et couchant chemin public de daquillon Boisseau de l'ancien faure d'ou
 contenant Cinq mesures un Boisseau Et mes au premier degre fait d'alorsment 25 28

Plus terre labourable alas condoumeu confrontant du levant de la juridiction de
 grasac foperi entee et chemin public midy de chemin couchant de l'ancien Boisseau
 et madame fustiere et dem. de d'urfort, Honneur de d'urfort acquillon de St. J.
 de d'urfort et de St. Gerrois de grasac contenant neuf fustieres Et mes au
 second degre a raison de six sols la fustiere fait d'alorsment deux deniers
 quatre sols et dem. 5 38

Plus terre labourable alas condoumeu confrontant du levant de d'urfort
 midy chemin public couchant madame fustiere acquillon la dite dame Jean Baptiste
 et de d'urfort contenant sept fustieres deux Boisseaux Et mes au second degre
 fait d'alorsment deux sols deux deniers et dem. 2 16 08

Plus terre labourable alas condoumeu confrontant du levant de d'urfort
 midy chemin public couchant madame fustiere acquillon la dite dame Jean Baptiste
 et de d'urfort contenant sept fustieres deux Boisseaux Et mes au second degre
 fait d'alorsment deux sols deux deniers et dem. 2 2 68

Plus terre labourable alas condoumeu confrontant du levant de d'urfort
 midy chemin public couchant madame fustiere acquillon la dite dame Jean Baptiste
 et de d'urfort contenant sept fustieres deux Boisseaux Et mes au second degre
 fait d'alorsment deux sols deux deniers et dem. 6 3 98

Plus terre labourable, as albas confronte du levant Gelhaume
 Espinasse Solit de Jay Loung et chemin public midy de chemin public
 midy de chemin midy de fustieres acquillon de St. J. de la Rousseau
 de la moullonne, contenant deux fustieres deux Boisseaux Et mes au
 second degre fait d'alorsment trois sols six deniers 13 68

Plus terre labourable, confronte du levant chemin public midy daquillon
 de fustieres couchant fustiere de Jean garric, contenant six fustieres deux
 mesures deux Boisseaux fait Et mes au premier degre fait d'alorsment
 d'alorsment de six sols deux deniers 10 56

Plus tout une metiere sol jardin vigne sac Richieu et terre labourable
 a maure, confrontant du levant de d'urfort de la Reault midy de la Reault
 couchant de St. fustieres acquillon chemin public contenant la metiere
 quarante cannes et de terre Seize fustieres, Et mes de terre au premier
 degre et de metiere a raison de deux deniers par canne fait d'alorsment
 de six deniers quatorze sols huit deniers 6 14 88

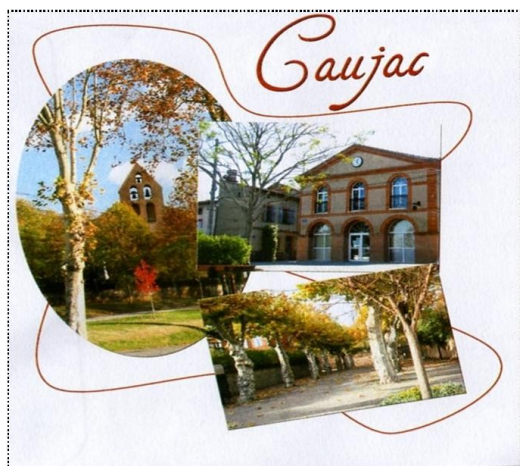
Plus on four dans le village de fuyac confrontant du levant midy et
 de d'urfort chemin public et de d'urfort couchant foperi de la ville, contenant
 trois cannes deux deniers fait d'alorsment de six sols et un quart de denier 5 9/4

Plus je jouis de deux fustieres six mesures Blé de fustiere a la de
 fustiere monte 38 10

Plus quatre fustieres sept mesures avoine
 a sept fustieres les fustieres monte 36 2 68
 Plus d'ensure en argent 13 7 28
 Plus vingt one sols a 20/ la saure 10 10
 Plus boue de Revenu du four 60 " "

Total 156 19 88
 Le comte de Saman

Commune de Caujac



Mairie de CAUJAC

Agence Postale
Place de la Mairie

Ouverture :

Du Lundi au Jeudi
de 13 h 30 à 18 h

Le vendredi

de 9 h 30 à 12 h

de 13 h 30 à 18 h

Téléphone : 05.61.08.90.68

Télécopie : 05.61.08.69.69

Site de la commune : www.Caujac31.fr

Messagerie :

Commune.caujac@wanadoo.fr

Mariages



Naissances

